

Département de l'Oise

COMMUNE d'ONS EN BRAY

DECLARATION d'UTILITE PUBLIQUE

pour

Le PROJET de CREATION d'un PARKING

pour

Le CIMETIERE COMMUNAL

D'ONS EN BRAY

ENQUÊTE PUBLIQUE

Du 27/09/2016 au 28/10/2016

**Suivant arrêté de Monsieur le Préfet de l'Oise
du 12 juillet 2016**

**CONCLUSIONS ET AVIS
DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR**

Il suffit d'aller au cimetière communal d'Ons en Bray pour s'apercevoir que le nombre de places pour se garer près du cimetière est très nettement insuffisant. A ce jour, il n'est possible qu'à deux voitures de se garer à proximité immédiate du cimetière.

La topographie du terrain et la disposition des différentes routes d'accès font qu'il apparaît vite indispensable de créer un vrai parking suffisamment grand pour permettre à un grand nombre de personnes de se garer en sécurité.

En effet, le cimetière se trouve à un croisement relativement dangereux du fait du manque de visibilité pour les automobilistes venant du centre d'Ons en Bray et souhaitant se diriger vers la N31. Cette absence de visibilité est accentuée par la pente générale du terrain et par le fait que la route venant d'Espaubourg arrive presque par derrière lorsque l'on descend du village.

De plus, il n'est pas possible de se garer le long de ces deux routes car il n'y a pas de trottoir et qu'en plus elles sont relativement étroites.

Lors des quelques enterrements annuels, les gens sont ainsi très mal garés et ne se trouvent pas du tout en sécurité, ou alors, il leur faut se garer dans le bourg à plus de 500 m de là, ce qui peut poser un vrai problème pour toutes les personnes à mobilité réduite ou ayant de grosses difficultés à marcher longuement.

Lors des périodes de la Toussaint et des Rameaux, les personnes qui veulent honorer leurs morts ne peuvent également pas se garer en sécurité.

Il devient donc indispensable de trouver un emplacement proche du cimetière pour créer un vrai parking avec un accès direct au cimetière.

L'étude approfondie du terrain montre que seule une parcelle située au nord-ouest et bordant le cimetière correspond à ce besoin.

Les autres parcelles envisageables ne présentent pas les mêmes avantages de proximité, de sécurité et de faisabilité.

Certes, il faut exproprier les propriétaires de cette parcelle.

Elle se trouve en zone NC sur le P.O.S. de 2001 et de plus elle figure comme un emplacement réservé. Ces dispositions ont été confirmées lors de l'établissement du PLU en 2015.

Les propriétaires ne se sont pas manifestés lors de l'établissement du POS puis du PLU.

Lors de cette enquête publique sur la Déclaration d'Utilité Publique de projet de création d'un parking pour le cimetière communal, les quelques personnes qui se sont déplacées ont toutes déclarées être favorables à ce projet, y compris les propriétaires de la parcelle concernées.

Ces derniers précisant seulement qu'il ne fallait pas que cette construction se fasse au détriment des propriétaires.

Malheureusement, toute nouvelle construction ne peut pas se faire sans léser les propriétaires du terrain concerné.

Ils doivent donc être indemnisés, comme le prévoit le code de l'expropriation, à hauteur de la valeur de leur terrain classé en zone N et situé sur un emplacement réservé depuis 2001.

C'est bien sûr ce qui sera fait.

Aussi, pour toutes les raisons évoquées ci-dessus, il convient de donner un

AVIS FAVORABLE

à la Déclaration d'Utilité Publique pour le projet de création d'un parking pour le cimetière communal d'Ons en Bray.

Fait à Beauvais le 21 novembre 2016

Le commissaire enquêteur

Jacques NICOLAS

